

1 SALARIÉ

NOM (M., M^{me}, M^{lle}) : RATIA
 NOM de naissance : _____
 PRÉNOMS : Joël
 ADRESSE : 505 route de S. Antonin
Montauban 82000

DERNIER LIEU DE TRAVAIL : Montauban DÉPT : 82
 DERNIER EMPLOI TENU : Directeur développement
 NIVEAU DE QUALIFICATION : _____
(voir notice)

DURÉE D'EMPLOI DU DEMANDEUR
(mêmes indications que sur le certificat de travail)
 du 1/7/87 au 31/07/1991
 du _____ au _____

PRÉAVIS
 Effectué du 1^{er} juin au 31 juillet 91
 Non Effectué Payé du _____ au _____
 Non Payé du _____ au _____

Si le préavis n'a pas été payé, en indiquer le motif : _____
 Date de notification du licenciement ou de la démission : 31/07/91

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
 * Cochez, s'il y a lieu, le statut de l'intéressé(e) dans l'entreprise
 Employé aux pièces, à la tâche, au forfait
 Employé au service de particuliers (employés de maison, assistantes maternelles)
 Intérimaire
 Intermittent
 Travailleur à domicile
 Apprenti sous contrat
 Contrats de type particulier
 Contrat emploi solidarité
 Autre (à préciser - voir notice)
 DETACHÉ A L'ÉTRANGER
 EXPATRIÉ
 GERANT
 ASSOCIÉ / ACTIONNAIRE
 MEMBRE DE GIE
 ADMINISTRATEUR / PDG / DG
 DG non administrateur
 Membre / Pdt du Directoire
 Directeur général unique
 Membre Conseil surveillance
 Autres mandataires (association, GIE...)

* LIEN DE PARENTÉ OU D'ALLIANCE AVEC LE CHEF D'ENTREPRISE
Précisez lequel (conjoint, enfant etc.)
 EMPLOI EXERCÉ AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
 OU D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF :
 AGENT STAGIAIRE AGENT TITULAIRE NON TITULAIRE

Pour vous aider à remplir cette attestation, consultez la notice explicative

ou composez  le 36-14 code ATEMI

ATTENTION : Le salarié joindra lui-même cette attestation à la demande d'allocations d'ASSEDIC qu'il recevra par courrier, s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi. **Il ne doit, en aucun cas, la retourner seule.**

2 EMPLOYEUR

061290 AE : 32/ 50 CDE : EMP RNE

71A000571
 ASSEDIC TOULOUSE MIDI-PYRENEES
 40, AVENUE CAMILLE PUJOL ASS 48
 31087 TOULOUSE CEDEX

SA ETS PAUL BOUYER ET CIE
 CONSTR. RADIO ELECTRIQUES

ROUTE DE PARIS
 MONTAUBAN
 82000 MONTAUBAN

TÉLÉPHONE

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31/12 écoulé
(Cochez la case correspondante) :

0	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 et +
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
0	1	2	3	4	5	6	7	8

N° d'activité économique (APE) : 2922

N° d'identité d'établissement (SIRET) : 84545011300012

N° URSSAF : 100.136 K

N° d'affiliation à l'ASSEDIC, ou à l'organisme ayant recouvré les cotisations d'assurance-chômage : 00722266

ASSEDIC DE : Midi Pyrénées GARP AUTRE : _____
En cas d'affiliation à un régime spécial de Sécurité Sociale, indiquez la caisse et le N° d'affiliation :

EMPLOYEURS PUBLICS (art. L 351-12 du Code du Travail, 2°, 3°, 4°)

EMPLOYEURS AVANT CONCLU UNE CONVENTION DE GESTION
 N° de la convention de gestion : _____
 Collectivités territoriales et Établissements publics administratifs : _____
 Date d'adhésion : _____

3 MOTIF DE LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Cochez la ou les cases correspondantes

LICENCIEMENT

- 11 Suite à redressement ou liquidation judiciaire
 12 Suite à fermeture définitive de l'établissement
 13 Suite à décentralisation
 14 Pour autre cause économique

SALARIÉS LICENCIÉS A L'ÂGE DE 55 ANS OU PLUS

L'entreprise avait-elle conclu une convention FNE ?
 OUI NON

Si OUI date : _____ et N° : _____
 Convention valide jusqu'au : _____

L'intéressé(e) a-t-il (elle) refusé la proposition d'adhérer à la convention ?
 10 OUI 21 NON

- 15 Pour fin de chantier
 20 Pour autre motif. Précisez : _____
 53 Non-réintégration après service national ou congé parental

AUTRE QUE LICENCIEMENT

- 24 Rupture suite à une convention de conversion
 31 Fin de contrat à durée déterminée
 Rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée à l'initiative :

36 de l'Employeur 37 du salarié

Fin de période d'essai à l'initiative :

34 de l'Employeur 35 du salarié

32 Fin de mission d'intérim

Départ à la retraite à l'initiative :

38 de l'Employeur 39 du salarié

Démission

Autres (à préciser) : _____

4 CHOMAGE TOTAL SANS RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

(A REMPLIR LE CAS ÉCHÉANT) 40

Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la DDTE ?

OUI NON Si OUI, période indemnisée au titre du

chômage partiel du _____ au _____

Date de reprise prévue : _____

5 HORAIRES DE TRAVAIL

(A REMPLIR DANS TOUS LES CAS)

Horaires hebdomadaires applicables dans l'entreprise par un accord ou une convention collective : 38h30

Horaires hebdomadaires de l'intéressé(e) : 166h73

Si l'horaire hebdomadaire de l'intéressé(e) est différent, en indiquer le motif :

Travail à temps partiel Chômage partiel

Autre motif à préciser : _____

BOUYER**électro-acoustique**

B.P. 220 • 480, avenue de Paris • 82002 Montauban Cédex • France • Tél. : (33) 63 21 30 00 • Téléc. : BOUYER 520722 F • Télécopieur : (33) 63 03 08 26

Monsieur Joël RATIA

DB/NU/GB/91205

Montauban,
le 30 juillet 1991

Monsieur,

Nous avons noté dans votre lettre du 07 juin 1991 votre volonté de mettre fin le 31 juillet 1991, au contrat de travail vous liant à notre Entreprise.

Vous nous avez cependant fait part de votre accord pour intervenir avec le statut de travailleur indépendant dans notre Société, en qualité de Conseiller en Recherche et Développement.

Nous avons ainsi convenu que vous consacriez deux jours par semaine dans nos établissements de Montauban, et un jour à J.P.R /Béziers, qui nous seront facturés trois mille francs HT, par jour.

En ce qui concerne vos frais de déplacement, entre Béziers et Montauban, ils seront pris en charge en fonction des tarifs fiscalement admis.

Vos frais d'hébergement vous seront également remboursés sur justificatif.

Nous souhaitons que vous vous engagiez à respecter la confidentialité des informations recueillies lors de vos interventions, et à n'avoir aucune activité susceptible de concurrencer le groupe BOUYER.

Confiants dans la qualité des relations que nous allons entretenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Daniel BOUVET
Président-Directeur Général